



Commission
européenne

UE-JAPON

ACCORD DE PARTENERIAT ECONOMIQUE



Un nouvel accord commercial de l'UE avec le Japon

- L'UE et le Japon achèvent les négociations en vue d'un nouvel accord commercial. Celui-ci est ambitieux, équilibré et novateur et défend nos intérêts et nos valeurs.
- Il permettrait aux entreprises européennes d'accéder au vaste marché japonais.
- Il contribuerait à renforcer le rôle moteur de l'Europe dans la définition des règles du commerce international.
- Il offre de solides garanties pour la protection des normes et valeurs de l'UE.
- Enfin, il enverrait un signal fort indiquant que la coopération, et non le protectionnisme, constitue le moyen de faire face aux défis mondiaux.

Commission européenne, 1^{er} juillet 2017

Trade

1. Coopération et leadership – les arguments stratégiques en faveur d'un accord

Non seulement l'accord commercial entre l'UE et le Japon stimulerait l'économie de l'UE, mais il renforcerait aussi le rôle moteur de l'Europe dans la définition de règles mondiales conformément à nos valeurs.

Tout comme nous en Europe, les Japonais estiment que les défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui ne sauraient être résolus par le protectionnisme ou en tournant le dos au monde.

Nous devons travailler avec des partenaires fiables parce que nous avons besoin de davantage de coopération, et non de moins, en Europe et dans le monde.

Faire face ensemble à des défis mondiaux

Le Japon est l'un des plus proches partenaires de l'UE. Nous avons une longue histoire de coopération mutuelle et nous avons des idées similaires sur les règles nécessaires à la protection de nos sociétés.

Nous sommes également d'accord sur la nécessité de faire face à des défis mondiaux tels que:

- protéger l'environnement
- lutter contre le changement climatique
- garantir l'accès aux sources d'approvisionnement en énergie
- assurer la stabilité régionale

Enfin, nous nous accordons à reconnaître que, compte tenu de ces défis et de l'environnement international actuel, il est temps d'approfondir notre relation et de créer un partenariat stratégique.

Contrôle démocratique et transparence

Les États membres de l'UE et le Parlement européen sont pleinement associés à toutes les négociations commerciales. En fait, ce sont les États membres de l'UE qui chargent la Commission de négocier de tels accords commerciaux et qui donnent des directives de négociation précises quant au contenu de tout accord futur.

De plus, le Parlement européen et les États membres de l'UE doivent approuver tous les accords commerciaux de l'UE avant que ceux-ci puissent entrer en vigueur.

Ils sont également associés à l'ensemble des négociations et peuvent consulter tous les textes de négociation. Cela a aussi été le cas au cours des discussions entre l'UE et le Japon.

Depuis 2016 seulement, les discussions entre l'UE et le Japon ont donné lieu:

- à plus de 40 réunions avec les États membres de l'UE,
- à 13 réunions avec des députés au Parlement européen.

Une très grande quantité d'informations relatives à cet accord est accessible au public. La Commission:

- a publié les textes de négociation qu'elle a donnés au Japon après l'adoption de la stratégie intitulée «Le commerce pour tous»,
- a mis à disposition des comptes rendus détaillés de chaque session de négociation,
- a organisé une série de réunions publiques, dont la dernière a été présidée par la commissaire Malmström, le 29 mai 2017.

La commissaire Malmström a invité les États membres à publier les directives de négociation entre l'UE et le Japon ([le «mandat»](#)).

Prendre position contre le protectionnisme

Ce nouvel accord enverrait un signal fort au reste du monde indiquant que deux grandes économies résistent au protectionnisme et que l'ouverture aux échanges demeure l'un des outils les plus efficaces pour façonner la mondialisation.

Cela peut conduire à davantage de croissance, ce qui peut signifier davantage d'emplois.

Les autres accords commerciaux récents de l'UE, par exemple avec la Corée du Sud et le Canada, envoient le même message.

Travailler avec un partenaire ayant des préoccupations semblables

Examinons la situation du Japon :

- c'est une démocratie établie de longue date,
- il a des normes de produits très élevées,
- il se préoccupe de l'environnement et dispose de certaines des normes les plus élevées du monde en matière de travail,
- la protection des consommateurs y est exemplaire.



De droite à gauche: le président Juncker, le Premier ministre Abe et le président Tusk

Le peuple japonais et son gouvernement se préoccupent de l'environnement et font partie des plus fervents partisans de l'accord de Paris sur le climat. Ils sont également attachés à des échanges ouverts et durables – qui contribuent au bien-être du peuple.

Le Japon est:

- le deuxième partenaire commercial de l'UE en Asie après la Chine
- le sixième partenaire commercial de l'UE dans le monde
- la quatrième économie la plus riche du monde (en PIB)...
- ... avec une population de 127 millions de personnes.

Enfin, le Japon et l'UE représentent à eux deux plus d'un tiers de l'économie mondiale.

Une relation commerciale déjà étroite



L'UE et le Japon entretiennent déjà des liens étroits:

- les exportations de biens et services de l'UE vers le Japon dépassent chaque année 80 milliards d'EUR,
- plus de 600 000 emplois dans l'UE sont liés aux exportations vers le Japon,
- les entreprises japonaises emploient plus de 500 000 personnes dans l'UE.

2. Les arguments économiques en faveur d'un accord

Un accord commercial avec le Japon serait une bonne nouvelle pour l'économie en Europe, pour plusieurs raisons.

Des bénéfices économiques réels

Cet accord commercial créera de nouvelles possibilités d'exportation pour les biens et services européens.

L'accord commercial entre l'UE et le Japon devrait offrir des avantages concrets aux exportateurs comme aux consommateurs européens:

- il supprimera presque tous les droits de douane, qui se montent à 1 milliard d'EUR par an,
- l'augmentation des exportations d'aliments transformés de l'UE vers le Japon pourrait atteindre 180 %,
- l'augmentation des exportations de produits chimiques de l'UE vers le Japon pourrait atteindre 20 %.

De nouvelles perspectives pour les exportateurs de l'UE

Le Japon est un marché particulièrement favorable pour le type de biens et services de qualité élevée et de haute technologie que l'Europe excelle à fournir.

Ouvrir le marché japonais

Un accord commercial ambitieux pourrait offrir des perspectives à l'UE, en particulier dans des secteurs tels que:

- les médicaments,
- les dispositifs médicaux,
- l'agroalimentaire,
- les véhicules à moteur,
- le matériel de transport.

Promouvoir des denrées alimentaires et des boissons régionales européennes

L'UE est un grand producteur de denrées alimentaires et de boissons régionales, telles que le parmesan et le whisky irlandais.

Ces produits bénéficient d'un statut spécial appelé «*indication géographique*», qui garantit aux consommateurs qu'ils proviennent d'un lieu déterminé qui leur confère une qualité ou une réputation particulière. Cela permet aussi aux producteurs européens de bénéficier d'une prime pour la qualité de leur production.



L'UE souhaite que le Japon reconnaisse 205 indications géographiques européennes, afin que seuls les produits bénéficiant de ce statut puissent être vendus au Japon sous l'appellation correspondante.

Réduire les obstacles inutiles aux échanges

L'accord entre l'UE et le Japon mettra également l'accent sur la suppression des mesures non tarifaires, étant donné que certaines prescriptions techniques japonaises freinent souvent l'exportation de produits européens sûrs.

Cet accord permettra de faire en sorte que de telles règles soient plus transparentes et équitables pour nos exportateurs. La meilleure façon de garantir l'égalité des conditions de concurrence est de s'assurer

que les prescriptions sont conformes aux normes internationales.

Aider les petites entreprises de l'UE

Parallèlement, nous voulons nous employer à aider les petites et moyennes entreprises (PME), sur lesquelles les obstacles, même mineurs, ont des effets défavorables disproportionnés. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un chapitre spécial de l'accord leur soit consacré.

3. Sauvegarder nos intérêts essentiels








L'accord avec le Japon s'appuie sur les débats publics qui ont eu lieu récemment en ce qui concerne les accords commerciaux et tient compte des questions soulevées par le Parlement européen, les États membres de l'UE et la société civile de l'UE dans le cadre de ces débats.

Nous avons pleinement protégé nos intérêts dans nos négociations avec le Japon. Par exemple, l'accord de libre-échange avec le Japon:

- protégera les **secteurs économiques sensibles**, en prévoyant des périodes de transition suffisantes avant l'ouverture des marchés;
- préservera notre droit de conserver le caractère public des **services publics**. Les Européens continueront de décider eux-mêmes de la manière dont ils veulent se voir fournir, par exemple, des services en matière de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau;
- veillera au respect du **principe de précaution** dans l'UE, en faisant référence au droit de réglementer et aux principes qui sous-tendent le régime réglementaire de chaque partie. Le principe de précaution est consacré par le droit de l'Union et les

accords commerciaux de l'UE doivent respecter les traités;

- préservera le droit d'appliquer nos propres **normes** à tous les biens et services vendus en Europe. Ainsi, par exemple, toute denrée alimentaire, tout vêtement ou toute voiture importé du Japon dans l'UE doit respecter toutes les règles de l'UE – règles qui continueront à être élaborées par nos législateurs. L'accord comporte à cet égard des assurances explicites en de nombreux endroits, y compris le préambule et le chapitre relatif à la coopération réglementaire;
- nous permettra de fixer des normes plus rigoureuses en matière de **sécurité des produits ou de sécurité alimentaire**, ainsi que des niveaux de protection du travail ou de l'environnement plus élevés, si tel est notre souhait. L'accord protège explicitement le «droit de réglementer» de l'UE dans ces domaines, mais aussi dans d'autres. Les chapitres relatifs au commerce et au développement durable prévoient de telles garanties.

L'accord entre l'UE et le Japon est accompagné de garanties	
	<i>Secteurs économiques sensibles protégés</i>
	<i>Services publics de l'UE protégés</i>
	<i>Principe de précaution respecté</i>
	<i>Droit de l'UE de réglementer sauvegardé</i>
	<i>Possibilité de fixer des normes plus rigoureuses, par exemple en matière d'environnement et de sécurité alimentaire garantie</i>
	<i>Pas de diminution de la protection en matière d'environnement et de travail dans le but d'attirer les échanges commerciaux respecté</i>
	<i>Claire détermination à lutter contre le changement climatique et à mettre en œuvre l'accord de Paris incluse</i>

Investissement

L'investissement fait partie du mandat de négociation de la Commission: Les États membres de l'UE souhaitent que la Commission améliore l'accès au marché japonais pour les investisseurs de l'UE et négocie des règles visant à encourager et à protéger ces investisseurs.

À la suite d'un récent débat public, la Commission Juncker a radicalement réformé le système existant de règlement des différends en matière d'investissements.

Un nouveau système – dénommé système juridictionnel des investissements, qui comprend des juges désignés par les deux parties à l'accord de libre-échange et un contrôle public – constitue l'approche convenue que l'UE s'efforce de mettre en œuvre à partir de maintenant dans ses accords commerciaux. Tel est également le cas avec le Japon.

Tout dispositif moins ambitieux, y compris le retour à l'ancien règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), est inacceptable. Pour l'UE, le RDIE est mort.

4. Protéger et promouvoir les normes et les valeurs de l'UE

L'accord commercial entre l'UE et le Japon est un accord commercial novateur, qui comporte certains des **engagements** les plus fermes jamais contenus dans un accord commercial **en matière de protection de l'environnement, de travail et de développement durable**. Il comprend toutes les mesures de protection pertinentes incluses dans l'AECG et va même au-delà dans certains domaines.

L'accord est le premier et le seul accord commercial international qui mentionne clairement la détermination à lutter contre le **changement climatique** et à soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris. Un article spécifiquement consacré au climat figure dans le chapitre relatif au commerce et au développement durable.

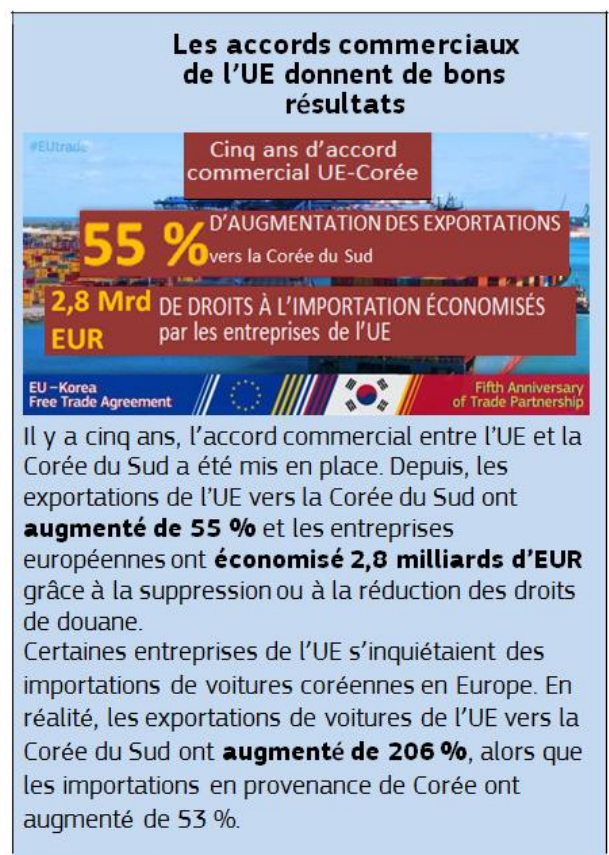
L'UE a persuadé le Japon de s'engager explicitement à ratifier les **conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail** qu'il n'a pas encore ratifiées.

En outre, dans l'accord avec le Japon, les deux parties:

- conviennent de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Le chapitre de l'accord entre l'UE et le Japon relatif au commerce et au développement durable comprend un article spécifiquement consacré aux forêts et au commerce du bois, y compris la lutte contre **l'exploitation illégale des forêts**;
- conviennent de ne pas revoir à la baisse les mesures de protection en matière d'environnement ou de travail et de ne pas manquer à leur obligation de les appliquer dans le but d'attirer les échanges commerciaux ou les investissements – **prévenant ainsi le**

risque de «nivellement par le bas»;

- s'engagent en faveur d'un **mécanisme solide, ouvert et transparent pour le règlement des différends commerciaux** en matière de travail ou d'environnement, qui associera les autorités publiques, des experts externes, la société civile et d'autres organismes indépendants tels que l'OIT;
- conviennent de favoriser des initiatives telles que **la responsabilité sociale des entreprises, les systèmes de label écologique, le commerce équitable, le recyclage ainsi que l'utilisation et la promotion de biens et services respectueux de l'environnement**.



Enfin, lorsque nos points de vue diffèrent, l'UE a exprimé son avis très clairement. Par exemple, **l'UE interdit strictement le**

commerce des baleines et l'accord commercial ne portera nullement atteinte à cette interdiction.

L'UE continuera à s'employer à résoudre la question de la chasse à la baleine dans le cadre des relations bilatérales et des enceintes internationales qui sont les mieux adaptées pour traiter de cette question – par exemple, la Commission baleinière internationale.

Dans notre accord commercial, toutefois, le chapitre relatif au développement durable prévoira une nouvelle plateforme de discussion des questions environnementales et associera la société civile à ces débats.



L'accord commercial entre l'UE et le Japon en chiffres:

Valeur des exportations de marchandises de l'UE vers le Japon	58 milliards d'EUR
Valeur des exportations de services de l'UE vers le Japon	28 milliards d'EUR
Nombre d'emplois liés aux exportations de l'UE vers le Japon	600 000
Nombre de personnes employées par des entreprises japonaises dans l'UE	550 000
Montant des droits de douane payés par les entreprises de l'UE exportant vers le Japon	1 milliard d'EUR par an
Augmentation prévue des exportations d'aliments transformés tels que la viande et les produits laitiers de l'UE vers le Japon	entre 170 et 180 %, ou jusqu'à 10 milliards d'EUR supplémentaires
Augmentation prévue des exportations de produits chimiques de l'UE vers le Japon	entre 4 et 22 %, ou de 700 millions à 3 milliards d'EUR supplémentaires
Augmentation prévue des exportations de machines électriques de l'UE vers le Japon	entre 1 et 16 %, ou de 20 à 650 millions d'EUR supplémentaires
Nombre d'entreprises de l'UE exportant vers le Japon	Près de 74 000, dont 78 % sont des petites entreprises